TREMBSL

TABLE RÉGIONALE
DES ÉLU·ES MUNICIPAUX
DU BAS-SAINT-LAURENT

# Pour une meilleure compréhension et reconnaissance de l'itinérance en milieu rural

**Mémoire de la**
**Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent**

**Déposé dans le cadre des Consultations nationales sur les prochaines orientations en matière de santé mentale, itinérance et dépendance**

**Bas-Saint-Laurent, 22 mai 2026**

# Table des matières

Sommaire des recommandations ..... 4

Introduction ..... 5

1. Notre compréhension de l'itinérance ..... 6
2. Reconnaitre les enjeux de l'itinérance en milieu rural et fournir des réponses adaptées ..... 7
3. Confiance, souplesse et stabilité pour les organismes d'intervention ..... 8
4. Renforcer et appuyer la capacité d'action du milieu municipal ..... 9
5. Soutenir des logements sociaux et réellement abordables, qui prennent en compte le revenu des ménages ..... 10

Conclusion ..... 13

*Créée en mai 2019, la Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les dix maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité de la région. Ensemble, les membres de la TREMBSL représentent 111 municipalités habitées par plus de 200 000 citoyens et citoyennes. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de la région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales et d'adapter les programmes gouvernementaux à la réalité de nos milieux.*

**Comité aviseur**

*François Desjardins, coordonnateur, REPAIRES-BSL*

*Karina Fleury, directrice générale, Tandem-Jeunesse*

*Anaïs Giroux-Bertrand, directrice du développement territorial, MRC de Rivière-du-Loup*

*Éric Lévesque, agent de développement - Soutien au déploiement des services en travail de rue, Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent*

*Esther Michaud, direction des programmes de santé mentale et dépendance, CISSS-BSL*

*Audrey Plouffe, directrice du développement social, Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent*

*Sophie Duchaine, coordonnatrice de la Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent*

**Pour information :**
Sophie Duchaine, coordonnatrice
Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent
581 246-0438
sduchaine@crdbsl.org

## Sommaire des recommandations

### Reconnaitre les enjeux de l'itinérance en milieu rural et fournir des réponses adaptées

1. Reconnaitre et prendre en compte les réalités et le caractère permanent de l'itinérance en milieu rural dans les politiques et les programmes publics.
2. Mettre en place une campagne de sensibilisation gouvernementale sur les différents visages de l'itinérance, dont ceux des milieux ruraux.
3. Investir substantiellement dans les services de proximité en santé et services sociaux et préserver la région du Bas-Saint-Laurent des compressions en santé.
4. Soutenir les demandes régionales de financement pour le transport collectif au Bas-Saint-Laurent.

### Confiance, souplesse et stabilité pour les organismes d'intervention

5. Assurer une stabilité de financement des organismes communautaires qui interviennent en itinérance (financement récurrent à la mission).
6. Consulter et considérer davantage l'expertise des organismes communautaires en milieu rural pour éviter le mur à mur dans les politiques et les programmes.
7. Fournir plus d'autonomie au niveau local et régional pour définir les besoins et proposer des solutions adaptées aux réalités territoriales.
8. Fournir des enveloppes de financement régionalisées sur plusieurs années, avec comité de vigie et structure de concertation pour fournir une meilleure prévisibilité et souplesse aux organismes d'intervention.

### Renforcer et appuyer la capacité d'action du milieu municipal

9. Fournir des ressources de soutien technique et des ressources financières aux municipalités pour appuyer leurs actions en itinérance (ex.: réalisation de diagnostics, planification, formation.)
10. Investir massivement dans les infrastructures municipales afin de permettre aux municipalités de mettre à niveau et de construire les réseaux qui pourront approvisionner de nouveaux logements.
11. Consulter et considérer l'expertise du milieu municipal en région rurale pour éviter le mur à mur dans les politiques et les programmes.
12. Soutenir financièrement les municipalités ou les initiatives citoyennes en milieu rural souhaitant mettre en place des tiers lieux de proximité ou des activités favorisant l'affiliation sociale et le vivre-ensemble.

### Soutenir des logements sociaux et réellement abordables, qui prennent en compte le revenu des ménages

13. Réintégrer l'indicateur du revenu des ménages pour établir le financement des habitations abordables plutôt que le prix médian du marché (s'inspirer d'Accès logis).
14. Garantir 20% de logements sociaux et hors marché.
15. Relancer et réinvestir dans les programmes Rénovation Québec et d'adaptation de domiciles et rétablir le plein financement du programme RénoRégion, qui touchent directement le milieu de vie de personnes aînées ou plus vulnérables.
16. Revoir les paramètres de partage des coûts des programmes de logement social et abordable entre les ordres de gouvernement afin de tenir compte de la contribution réelle des municipalités et de leur capacité financière.

## Introduction

À l'occasion de la *Consultation nationale portant sur les prochaines orientations gouvernementales en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance*, la Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) souhaite porter la voix de sa région pour mettre en évidence des enjeux et des besoins spécifiques aux situations d'itinérance et d'instabilité résidentielle sur son vaste territoire.

À l'instar de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la TREMBSL estime que le gouvernement devrait « faire de l'itinérance une priorité nationale au Québec et mettre en œuvre un plan structuré, coordonné à l'échelle du Québec et soutenu par un financement stable, prévisible et adapté aux réalités du terrain. »[1] Mais encore faut-il définir ces « réalités du terrain », qui sont assurément multiples et façonnées notamment par les caractéristiques géographiques et socioéconomiques des territoires.

La TREMBSL participe donc à cette consultation pour inviter le gouvernement à prendre en compte les besoins propres à la région du Bas-Saint-Laurent qui, sans lui être exclusifs, demeurent intimement liés aux caractéristiques de son territoire. On parlera donc d'enjeux structurels et fondamentaux, tels que l'accessibilité aux services de proximité et à des services de transport collectif adéquats pour l'ensemble des communautés rurales. Ces besoins essentiels, bien qu'ils fassent l'objet de représentations politiques récurrentes de la part des élu·es municipaux auprès du gouvernement, demeurent non comblés et, conséquemment, ils contribuent à développer, maintenir ou même renforcer plusieurs problématiques sociales au Bas-Saint-Laurent, dont celle de l'itinérance et de l'instabilité résidentielle.

Ce mémoire présentera les principales caractéristiques de l'itinérance au Bas-Saint-Laurent en mettant en évidence des enjeux et des besoins spécifiques aux communautés rurales, aux organismes d'intervention, aux milieux municipaux et en matière de logements et d'habitations réellement abordables. La TREMBSL formule 16 recommandations à l'intention du gouvernement du Québec pour venir alimenter ses travaux visant l'inclusion formelle et concrète des milieux ruraux et régionaux dans ses futures politiques et programmes en itinérance.

[1] UMQ, dossier sur l'habitation et l'itinérance. Habitation et itinérance - Union des municipalités du Québec - UMQ

## 1. Notre compréhension de l'itinérance

L'itinérance n'est pas un statut, elle est une situation dans un parcours de vie causée par une combinaison de facteurs individuels et sociétaux. Bien que la hausse rapide du coût des logements soit un aspect important de l'augmentation de l'itinérance au Québec et dans la région du Bas-Saint-Laurent, elle n'est pas la seule en cause. Les difficultés d'accès au continuum de services, de la prévention à la post-intervention, sont aussi un déterminant important, et ce, particulièrement dans les milieux ruraux, où les services de proximité en santé et services sociaux se font rares et où la disponibilité de transport collectif est très limitée.

L'itinérance a plusieurs visages : hommes, femmes, jeunes, personnes aînées, personnes immigrantes, etc. Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux[2], l'itinérance peut prendre deux formes, l'une visible et l'autre cachée. Les résultats du dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec[3] révèlent une augmentation de 20% de ce type d'itinérance. Le rapport de ce dernier dénombrement a, pour une première fois, mis en évidence l'itinérance en région. Même si ce phénomène existait bien avant 2025, les données présentées ont mis l'accent sur sa forte augmentation dans plusieurs régions du Québec. Or, puisque ce dénombrement se limite aux situations d'itinérance visibles, il ne capte pas bien l'état de la situation au Bas-Saint-Laurent, puisque l'itinérance cachée est la forme la plus présente sur nos territoires.

L'ambition de faire disparaitre complètement l'itinérance, bien qu'elle puisse s'avérer idéale et noble, nous apparait peu réaliste. De notre point de vue, il importe surtout de travailler collectivement à multiplier les portes de sortie, les facteurs de protection et les lieux d'affiliation. Il est essentiel de travailler selon les bonnes pratiques de prévention et de réduction des risques. Pour nous, l'ambition collective devrait viser à fournir l'ensemble des services de proximité qui permettront de maintenir et d'améliorer le bien-être, la vitalité et la santé de toutes nos collectivités.

[2] Source : L'itinérance visible au Québec et son évolution - Résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025 - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux
[3] Idem.

## 2. Reconnaitre les enjeux de l'itinérance en milieu rural et fournir des réponses adaptées

L'itinérance au Bas-Saint-Laurent est présente depuis longtemps, mais elle s'est accrue considérablement dans les dernières années. La population itinérante s'est également diversifiée. Elle inclut aujourd'hui des jeunes en transition vers la vie adulte, des femmes, des personnes issues de l'immigration et des personnes aînées. Parmi ces personnes, certaines peuvent être judiciarisées ou vivre des situations d'exploitation sexuelle.

Le Bas-Saint-Laurent est la 2e région au Québec pour la part que représentent les personnes de 65 ans au sein de sa population. Dans un contexte d'inflation constante, ces personnes subissent un appauvrissement graduel au fil des ans, ce qui les place plus à risque de vivre des périodes d'instabilité résidentielle et d'itinérance.

L'itinérance cachée est la forme la plus présente au Bas-Saint-Laurent. La région compte une forte proportion de municipalités de moins de 500 habitant·es et, dans ces plus petites communautés, la peur d'être stigmatisé incite les personnes à vouloir cacher leur situation. Ces personnes vont donc trouver des lieux d'hébergements temporaires chez un proche, dans un véhicule, dans un ancien campement de chasse, dans un lieu abandonné. Comme il est difficile de repérer ces personnes dans l'espace public et qu'elles ne sont pas bien représentées dans les statistiques de dénombrement, cela peut donner l'impression que le problème n'existe pas, ou très peu, et donc générer les difficultés à mobiliser l'ensemble des acteurs pour intervenir collectivement.

La TREMBSL n'est bien sûr pas experte en matière d'itinérance, mais elle est témoin d'une situation qui est très loin d'être ponctuelle ou passagère. L'itinérance est bien présente dans toute la région, elle est sous-estimée, et elle mérite qu'on s'y attarde sérieusement pour bien comprendre ses caractéristiques spécifiques et mieux les prendre en compte dans l'élaboration des politiques et programmes gouvernementaux.

**Recommandations**

1. Reconnaitre et prendre en compte les réalités et le caractère permanent de l'itinérance en milieu rural dans les politiques et les programmes publics.
2. Mettre en place une campagne de sensibilisation gouvernementale sur les différents visages de l'itinérance, dont ceux présents dans les milieux ruraux.

Il est reconnu que les communautés rurales font face à des enjeux structurels d'accès aux services de santé et sociaux de proximité et d'une offre limitée de transport collectif. Ces enjeux font l'objet de représentations constantes de la part des élu·es municipaux auprès des gouvernements supérieurs. Ces limites importantes aux services essentiels sont des facteurs aggravant les risques d'itinérance au sein de la population bas-laurentienne.

Effectivement, pour les personnes vulnérables habitant en milieu rural, l'insuffisance de services de santé et de services sociaux de proximité, combinée à l'incapacité de se déplacer efficacement sur le territoire, peut conduire à une forme de désaffiliation sociale. Certaines

personnes font alors le choix difficile de sortir du système, car il n'est plus accessible, ou qu'il oblige un déracinement. Cet accès limité aux services exacerbe les vulnérabilités – pensons aux personnes qui, faute de transport, repoussent la prise de médication pour problème de santé mentale ou qui ne se présentent pas à la cour à la suite d'une convocation pour infraction.

De notre avis, ces limites liées à des enjeux propres à nos vastes territoires ne sont pas immuables, elles sont principalement causées par des choix gouvernementaux. Un choix de ne pas préserver des compressions budgétaires en santé les régions à vaste superficie et à faible densité, comme le Bas-Saint-Laurent; un choix de ne pas répondre positivement à la demande régionale de financement de la Régie de transport collectif du Bas-Saint-Laurent.

**Recommandations**

3. Investir substantiellement dans les services de proximité en santé et services sociaux et préserver la région du Bas-Saint-Laurent des compressions en santé.
4. Soutenir les demandes régionales de financement des services de transport collectif au Bas-Saint-Laurent.

## 3. Confiance, souplesse et stabilité pour les organismes d'intervention

Les organismes offrant des services en itinérance au Bas-Saint-Laurent doivent composer avec une instabilité financière récurrente. La structure des programmes, davantage conçue autour d'une logique de projets, plutôt qu'une approche de soutien à la mission, contribue à cette instabilité. Cette logique de projets, exigeant des planifications financières et redditions de comptes annuelles, oblige les organismes à dédier beaucoup de temps-ressources à des tâches administratives, et ce, au détriment du temps d'intervention.

Cet enjeu n'est évidemment pas nouveau ni spécifique à notre région, mais il prend une ampleur plus importante, et parfois plus lourde à porter pour les organismes qui interviennent sur de vastes territoires. En effet, contrairement aux centres urbains qui peuvent s'appuyer sur une disponibilité et une diversité importante de ressources spécialisées, les organismes en milieu rural doivent composer avec des ressources insuffisantes pour poursuivre le développement de nouvelles expertises, étant donné qu'ils doivent intervenir auprès d'une population tout aussi diversifiée. L'intervention auprès de personnes désaffiliées demande une proximité ainsi que du temps et une approche non conventionnelle pour bien fonctionner. Considérant l'augmentation des demandes urgentes dans ce contexte de ressources limitées, la vaste majorité du temps et du financement sont investis dans l'intervention immédiate plutôt qu'à la prévention ou la sensibilisation.

Comme présenté précédemment, l'itinérance en milieu rural présente des caractéristiques et des enjeux qui lui sont propres. Or, puisque les orientations et politiques gouvernementales sont généralement développées sur la base de réalités urbaines et que les milieux ruraux sont peu consultés, les organismes se retrouvent à devoir moduler leurs plans d'action à des programmes inadaptés à leur réalité. Cette situation ajoute à la surcharge des organismes, au détriment d'une réponse adéquate aux besoins.

Le Bas-Saint-Laurent a la chance de pouvoir s'appuyer sur le Collectif régional de développement, un organisme administré par les huit MRC bas-laurentiennes, et qui a le mandat d'œuvrer à la concertation des acteurs sectoriels ministériels, municipaux et communautaires dans le but d'optimiser les ressources et les expertises pour mieux répondre à l'ensemble des besoins sur le territoire. Pour le secteur du développement social, dont l'intervention en itinérance, cette force de mobilisation et de coordination au niveau régional est une voie à privilégier. Elle permet une gestion efficiente et adaptée des financements gouvernementaux pour fournir aux organismes locaux la prévisibilité dont ils ont besoin afin de maximiser leur temps à leur mission d'intervention.

**Recommandations**

5. Assurer une stabilité de financement des organismes communautaires qui interviennent en itinérance (financement récurrent à la mission).
6. Consulter et considérer davantage l'expertise des organismes communautaires en milieu rural pour éviter le mur à mur dans les politiques et les programmes.
7. Fournir plus d'autonomie au niveau local et régional pour définir les besoins et proposer des solutions adaptées aux réalités territoriales.
8. Fournir des enveloppes de financement régionalisé sur plusieurs années, avec comité de vigie et structure de concertation pour offrir une meilleure prévisibilité et souplesse aux organismes d'intervention.

## 4. Renforcer et appuyer la capacité d'action du milieu municipal

Les rôles et les responsabilités du milieu municipal en matière d'itinérance sont relativement récents, mais la pression et les attentes sont grandes! À la lecture du document d'orientation produit en 2024 par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)[4], le milieu municipal doit travailler de manière intersectorielle avec les ministères et les organismes ayant des mandats en itinérance, dans une approche de prévention et de réduction. Selon ces orientations, le milieu municipal agit principalement sur le secteur du logement, de l'hébergement et sur le vivre-ensemble. Dans ces deux axes, il est attendu qu'il assure un rôle de facilitateur par des actions de vigie, de planification, d'aménagement, de réglementation, de concertation, de communication, de soutien logistique et matériel et de déploiement de services à la population.

Bien que le milieu municipal détienne effectivement plusieurs pouvoirs et leviers ayant le potentiel de faciliter la prévention et la réduction des situations d'itinérance (réglementaire, planification, habitation et aménagement), il ne dispose pas des ressources techniques et financières pour, d'une part, bien diagnostiquer la situation présente sur son territoire et, d'autre part, planifier les interventions les mieux adaptées et favorables au vivre-ensemble.

Pour faire en sorte que le milieu municipal joue pleinement le rôle qui lui est attribué par le MSSS, dans une approche bienveillante et centrée sur le bien vivre ensemble, il est essentiel que

[4] MSSS (2024). Document d'orientation sur les rôles et les responsabilités en matière d'itinérance

son personnel soit adéquatement formé et équipé. Cela permettra de bien comprendre le phénomène et de mettre en application les bonnes pratiques qui produiront les résultats escomptés en termes de prévention et de réduction, sans perdre de vue la cohabitation harmonieuse et l'inclusion sociale dans l'espace public.

De plus, en matière de logement, les orientations du MSSS attribuent au milieu municipal le rôle de planifier le déploiement de l'offre de logements sur son territoire, tout en facilitant et en accélérant la réalisation de projets d'habitation. Or, il importe ici de rappeler que, dans la plupart des municipalités bas-laurentiennes, l'état et le niveau des infrastructures ne permettent pas, ou peu, d'accroître le parc immobilier. Pour permettre au milieu municipal de répondre aux attentes gouvernementales en matière d'habitation, il est crucial que le niveau d'investissement attribué aux infrastructures municipales soit rehaussé substantiellement.

**Recommandations**

9. Fournir des ressources de soutien technique et des ressources financières aux municipalités pour appuyer leurs actions en itinérance (ex.: réalisation de diagnostics, planification, formation.)
10. Investir massivement dans les infrastructures municipales afin de permettre aux municipalités de mettre à niveau et de construire les réseaux qui pourront approvisionner de nouveaux logements.
11. Consulter et considérer l'expertise du milieu municipal en région rurale pour éviter le mur à mur dans les politiques et les programmes.
12. Soutenir financièrement les municipalités, ou les initiatives citoyennes en milieu rural, désireuses de mettre en place de tiers lieux de proximité ou des activités favorisant l'affiliation sociale et le vivre-ensemble.

## 5. Soutenir des logements sociaux et réellement abordables, qui prennent en compte le revenu des ménages

La région du Bas-Saint-Laurent n'a pas été épargnée par la crise du logement qui sévit au Québec depuis plusieurs années. Un nombre important de municipalités affiche des taux d'inoccupation très faibles ou ne dispose pas d'un niveau d'infrastructures permettant l'ajout significatif de nouvelles habitations. La plupart des villes de centralité et les cités régionales sont confrontées à une hausse continue de la valeur immobilière, ce qui réduit fortement l'accès à des logements réellement abordables.

Au sujet du logement abordable, rappelons d'abord que le seuil défini par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour un logement abordable ne devrait pas dépasser 30% du revenu avant impôts. Cette règle du 30% a d'ailleurs longtemps prévalu comme base de calcul pour les programmes gouvernementaux de soutien aux logements sociaux et communautaires. Avec les années, cette norme s'est modifiée, passant de 30% des revenus devant être consacrés à l'ensemble des dépenses reliées à l'habitation à 30% des revenus pour le seul coût de loyer (ou de l'hypothèque).

Ensuite, depuis 2022, avec la disparition du programme Accès Logis, le financement de la construction d'unités d'habitation a été séparé du financement d'aide à la personne. Les promoteurs des projets doivent maintenant effectuer deux démarches parallèles, c'est-à-dire répondre à un appel de projets dans le cadre du Programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ) et demander de réserver des unités dans le cadre du Programme de supplément au loyer du Québec (PSLQ). Cette modification a eu pour effet d'augmenter la charge administrative liée à ces programmes, sans produire de valeur ajoutée.

De surcroit, puisque le PHAQ s'appuie sur le prix médian du marché dans un territoire donné, plutôt que sur le revenu des ménages pour définir le seuil « d'abordabilité », cette méthode a eu pour effet de hausser ce seuil. Dans un contexte d'inflation, combinée à une croissance des hausses de loyer qui ne respectent pas les critères du Tribunal administratif du logement, cette méthode de calcul n'est évidemment pas adaptée à la situation des personnes à faible revenu et elle contribue à accroître leurs difficultés d'accès à un logement réellement abordable, augmentant ainsi les risques de vivre des situations d'instabilité résidentielle ou d'itinérance.

L'implantation du PHAQ, qui prévoyait accélérer les mises en chantier d'unités locatives abordables, n'a pas réussi à atteindre ses objectifs et ne répond pas aux besoins réels des ménages. L'inflation continue d'avoir un impact majeur sur les coûts d'habitation et exerce une pression importante sur les épaules des locataires.

Dans son dernier rapport de vérification sur la Société d'habitation du Québec[5], la vérificatrice générale indiquait que 650 000 ménages au Québec sont actuellement incapables de payer le loyer médian du marché sans y consacrer plus de 30% de leurs revenus avant impôt.

Au Bas-Saint-Laurent, 57% des ménages locataires en situation de pauvreté occupent un logement considéré comme inabordable et 59 % jugent qu'il serait difficile de se reloger s'ils devaient quitter leur habitation actuelle.[6] De plus, dans les dernières années, 18 % des Bas-Laurentiennes et des Bas-Laurentiens déclarent avoir eu de la difficulté à répondre à leurs besoins essentiels et ceux de leur famille une fois les frais d'habitation payés. [7]

Alors qu'une récente étude, réalisée par une équipe de recherche du CIRANO[8], a clairement démontré l'association statistiquement significative entre le prix du loyer et le taux d'itinérance, ces données appellent à la vigilance et représentent des indicateurs de risques importants pour nos populations. Soulignons qu'en plus des obstacles financiers, d'autres barrières d'accès au logement peuvent s'ajouter et venir exclure encore davantage les personnes vulnérables, telles que la discrimination raciale ou sur la base d'un problème de santé mentale ou même en raison de la présence d'un animal domestique.

Rappelons-nous que le logement social et communautaire vise à répondre aux besoins des personnes qui disposent d'un revenu faible ou modeste ou qui présentent des besoins particuliers. Les mesures visant à soutenir la construction ou la mise à disposition de ce type de logement devraient donc être définies sur la base d'indicateurs de revenu et de pauvreté et

[5] VGQ (mai 2025). Rapport du Vérificateur général du Québec 2024-2025, mai 2025 – Chapitre 2 (p.14)
[6] Bélanger, G., Boucher, A., Dodeler. C., Lemieux-Huard, L., Turgeon-Pelchat, C. (2025). Mieux connaître la situation en logement pour agir. Mandat de la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent en matière d'habitation. cisss_synthese_habitation_final_09-2025.pdf
[7] Idem.
[8] Eric Latimer, Karine Perreault, Caleb Foster, Alex Schurr, Dimitra Panagiotoglou et Erin Strumpf (2026). Les coûts économiques associés à l'itinérance au Québec 2026RP-10.pdf

tenir compte des réalités régionales particulières (ruralité, disponibilité des services de transport). Les indicateurs du marché immobilier, pour leur part, constituent une base inadéquate pour définir l'abordabilité, puisqu'ils ne reflètent aucunement la réalité financière des personnes à faible ou à modeste revenu.

Ajoutons qu'au Bas-Saint-Laurent, dans le contexte actuel de pénurie de logements, la vaste majorité de l'immobilier locatif court terme est mobilisée pour l'industrie touristique, ce qui laisse très peu d'opportunités pour la mise à disposition de logements temporaires pour les personnes en situation d'instabilité résidentielle.

Afin d'offrir une variété de solutions adaptées aux diverses réalités, en plus de financer adéquatement le développement d'unités de logement social, il est tout aussi important de freiner la dégradation de l'offre de logements locatifs réellement abordables et de favoriser le maintien de services de logements temporaires sur tout le territoire, dont une part à haut seuil d'accessibilité.

**Recommandations**

13. Réintégrer l'indicateur du revenu des ménages pour établir le financement des habitations abordables plutôt que le prix médian du marché (s'inspirer d'Accès logis).
14. Garantir 20% de logements sociaux et hors marché.
15. Relancer et réinvestir dans les programmes Rénovation Québec et d'adaptation de domicile et rétablir le plein financement du programme RénoRégion, qui touchent directement le milieu de vie de personnes aînées ou plus vulnérables.
16. Revoir les paramètres de partage des coûts des programmes de logement social et abordable entre les ordres de gouvernement afin de tenir compte de la contribution réelle des municipalités et de leur capacité financière.

## Conclusion

Pour préparer ce mémoire, la TREMBSL s'est mise à l'écoute des milieux communautaires et municipaux de sa région. Sans prétendre fournir toutes les réponses à la problématique complexe de l'itinérance, nos membres ont souhaité fournir un témoignage et des pistes de solution ancrées dans les réalités et les besoins de nos milieux.

Sans surprise, les difficultés persistantes d'accès aux services de proximité et au transport collectif alimentent directement les causes de l'itinérance dans notre région. Fournir une réponse adaptée à ces besoins essentiels vécus par l'ensemble de la population aurait non seulement pour effet d'agir positivement sur la prévention et la réduction des situations d'itinérance, mais contribuerait significativement au bien-être et à la vitalité de nos communautés ainsi qu'au développement durable de nos territoires.

La TREMBSL appelle donc le gouvernement à faire confiance à nos milieux municipaux et communautaires en leur transférant les ressources et l'autonomie dont ils ont besoin pour agir efficacement et de manière adaptée aux réalités de nos territoires.